

LA LETTRE D'INFORMATION DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT NOUVELLE-AQUITAINE

LE MOT DE JACQUELINE AJER



Enfant, j'ai eu la chance d'habiter en forêt de Compiègne à une époque où il suffisait de ne pas bouger pendant 10 minutes pour voir des lapins sortir de leur terrier, les écureuils et les oiseaux se poursuivre dans les arbres, sans compter les chevreuils et parfois même les cerfs. Je voulais poursuivre mes études à l'école d'agronomie de Grignon : elle était fermée aux filles (à l'époque) ! J'ai donc rejoint l'Education Nationale et découvert le bonheur de partager le savoir avec les enfants et même les adultes.

A 30 ans j'ai enfin pu acquérir dans les Deux-Sèvres, une ferme, des chèvres et ce sont les fermiers qui pendant 4 ans ont piloté mes premiers pas agricoles. En 1989, je devins maire de la commune de Montalembert, la plus boisée des Deux-Sèvres. J'étais comblée ! J'ai été aussitôt confrontée aux remembrements sauvages qui accompagnaient la mise à deux fois deux voies de la RN10.

C'est alors que j'ai participé à la création de Prom'Haies en Poitou-Charentes avec des agriculteurs, des élus, des techniciens du CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) sous l'égide et avec l'aide du service environnement du Conseil Général des Deux-Sèvres et de

l'ADEME. Trois ans plus tard, cette expérience réussie de replantation de haies rendait obligatoire cette action lors de tous les remembrements. En parallèle, j'ai participé à la création de l'association pour la promotion du châtaignier à bois dont le siège fut fixé à la mairie de Montalembert. C'est alors que la commune a décidé de réhabiliter l'école désaffectée en Maison de la Forêt et du Bois pour accueillir toutes les associations intéressées. Je suis devenue Présidente de Prom'Haies en 2002 à l'heure où l'on découvrait la multifonctionnalité de la haie et son rôle indispensable pour la biodiversité. C'est parce que l'union fait la force que j'ai soutenu le rapprochement de tous les acteurs de la haie à l'échelle nationale pour fonder en 2007 à Niort, l'AFAC-Agroforesterie, reconnue à ce jour par le ministère de l'Agriculture comme le porte-parole de la haie et de l'arbre hors-forêt. Poursuivant les actions pour le développement de la filière « de la graine à la plaquette bocagère », nous avons contribué à l'essor de la marque « Végétal local ». En participant à différentes réflexions locales et régionales, j'ai pris conscience que l'investissement de tous en faveur de l'environnement est nécessaire. A l'heure des transitions agricoles et environnementales, la haie représente plus que jamais un levier d'avenir pour les agriculteurs et l'environnement. L'arbre reste pour moi le symbole même de la vie et j'ai toujours voulu inscrire mes actions à l'ombre de sa

présence tutélaire. Et comme on ne fait rien tout seul, je remercie toutes les équipes et toutes les personnes qui m'ont intégrée dans leurs réflexions et leurs actions.

Jacqueline Ajer, présidente de Prom'Haies

RETOUR SUR L'AG DE FNE NA

Samedi 14 mai 2022 a eu lieu l'assemblée générale de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), à Lerm-et-Musset en Gironde. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes, représentant les fédérations et associations membres et affiliées de FNE NA.

En introduction, Madame le maire, Martine Lagardère, a accueilli l'assemblée, en décrivant les richesses naturelles du territoire. Elle a déploré ainsi, qu'une fois de plus, notre patrimoine naturel, bien commun de tous et toutes, soit impacté par le projet LGV GPSO, dont le tracé est situé sur la commune alors que d'autres solutions existent.

L'assemblée générale s'est ensuite ouverte sur la présentation du bilan financier 2021 et le satisfecit du commissaire aux comptes. Le rapport moral de la présidente, Isabelle Loulmet, a mis l'accent sur la richesse de la diversité des personnes et des associations qui composent le réseau de FNE NA et dont la force tient à la capacité à s'unir et à agir ensemble. Les échanges ont été nombreux sur les divers sujets au cœur des actions présentées lors du rapport d'activité.

Une motion a été votée, affirmant la position de l'association, qui agit de façon institutionnelle et militante, et qui initie et porte des projets d'actions concourant à l'éducation, la connaissance et la protection de la nature.

S'est tenu ensuite le conseil d'administration afin de renouveler le bureau de FNE NA.

Durant l'après-midi, une visite au cœur de la vallée du Ciron a été réalisée par Philippe Barbedienne, administrateur de FNE NA. Cette promenade a été l'occasion de découvrir la riche biodiversité de cette vallée landaise, qui se doit d'être préservée et protégée, action que Philippe Barbedienne réalise en gérant la forêt de manière respectueuse de la biodiversité.

[Pour plus d'informations.](#)



SENTINELLES DE LA NATURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Le réseau des Référents Sentinelles de la Nature s'agrandit

Deux départements ont entamé les démarches pour être associées au traitement des signalements reçus sur leurs départements. Bienvenue aux bénévoles de la SEPANSO Gironde et de Vienne Nature, qui se forment pour utiliser l'outil Sentinelles de la Nature et ainsi faciliter le traitement des nombreux signalements que recevaient déjà les associations. FNE NA les accompagne.

Les Ateliers Sentinelles proposées par FNE NA et FNE MP continuent : voir le [programme](#)

La campagne de protection des haies

Elle a débuté avec l'atelier sur la « protection des haies » organisée par FNE NA en partenariat avec Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine le 5 mai avec 35 participants.

Elle continue en juin ([lien](#)) n'hésitez pas à en parler autour de vous et à nous transmettre le plus de signalements possible !

Retour attendu de La Lettre Eau du réseau FNE en Adour Garonne

N'hésitez pas à vous abonner à [La lettre eau](#) en écrivant à Marion Fourtune, coordinatrice FNE du bassin Adour-Garonne : m.fourtune@fne-midipyrenees.fr



Lettre d'info du réseau eau Adour Garonne
Mai 2022



CESER NOUVELLE AQUITAINE

RAPPORT DU CESER NA « LES PATRIMOINES, LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE »

Initié par une proposition conjointe de la directrice de l'association Sites et Cités remarquables et de la présidente de FNE NA, la commission développement des territoires et mobilités du CESER NA (Conseil Economique Social et Environnemental de Nouvelle-Aquitaine) s'est emparée du sujet des patrimoines – naturel, bâti, architectural, culturel, immatériel - et de ce qu'ils créent dans les territoires.

Le rapport « les patrimoines, leviers de développement des territoires », adopté à l'unanimité par le CESER NA, offre un cheminement pour mobiliser les patrimoines au service des territoires et de leurs habitants. Au centre du rapport, 27 fiches proposent de multiples illustrations d'initiatives locales et régionales : un inventaire des arbres remarquables dans la Vienne, les chemins de St Jacques de Compostelle, la tapisserie d'Aubusson, les chantiers de bénévoles, le Festival International du Film Ornithologique, ...

Les propositions du rapport visent à inciter les collectivités territoriales, et en premier lieu le Conseil régional, à saisir des opportunités que les patrimoines, dans toutes leurs diversités, offrent comme sources de développement, de bien-vivre et de richesses communes.

[Pour voir le rapport complet.](#)

PARTICIPATION DE FNE NA DANS LES INSTANCES CONSULTATIVES DEPARTEMENTALES

RETOUR SUR LA REUNION ENTRE BENEVOLES PARTICIPANT A LA CDPENAF

Le 23 avril a eu lieu une première réunion réunissant les bénévoles du réseau de FNE NA participant aux commissions départementales de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF). Cette réunion avait pour but de faire un retour d'expériences sur la participation au sein de ces instances consultatives, et de voir comment FNE NA pourrait mieux accompagner ces bénévoles dans leur représentation. Cela a été l'occasion de dégager des similitudes de fonctionnement et d'organisation entre chaque CDPENAF, mais aussi de pointer les différences d'un département à un autre. Le sujet du photovoltaïque et notamment de l'agrivoltaïsme a été un des sujets centraux de cette réunion, car cette thématique se retrouve de plus en plus au cœur des débats de la commission.

Si un espace Drive a été créé pour les bénévoles de chaque commission, y compris pour celles et ceux de la CDPENAF, un besoin de connaissances sur certains sujets a été signalé. L'agrivoltaïsme en fait partie, tout comme la notion de terres en jachère ou encore du principe de zéro artificialisation nette des sols (ZAN). Ces sujets pourront être traités par la suite grâce à un prochain cycle de formation.

Dans le cadre du travail sur les commissions départementales, cette première réunion sur les CDPENAF a été la base de lancement de prochaines réunions sur différentes commissions, afin de décupler ce partage d'expériences à l'ensemble des commissions étudiées.

LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

Le réseau des associations de FNE NA participe à de nombreuses instances consultatives départementales. Afin de mettre en lumière cet engagement, nous avons décidé de créer des fiches thématiques de chaque commission, afin de mieux les comprendre. Elles sont disponibles sur le site internet de FNE NA.

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) est une instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine pour autorisation les implantations, extensions, transferts d'activités existants et les changements de secteur



**Fiche présentation
Commission Départementale
d'aménagement commercial**

La CDAC est une instance départementale sollicitée pour se prononcer sur les autorisations d'exploitation commerciale. Elle examine pour autorisation les implantations, extensions, transferts d'activités existants et les changements de secteur d'activités commerciales et artisanales relevant de certains usages. Elle prend en considération les effets de projet en regard de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection des consommateurs et communautaires.

Ses missions

La CDAC est compétente pour délivrer les autorisations d'exploitation commerciale d'appui aux projets ayant pour objet :

- 1 La création ou l'extension d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1000 m²
- 2 La réouverture au public d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1000 m² qui ne l'avait pas ouvert depuis plus de 3 ans
- 3 Le changement de secteur d'activité d'un magasin de commerce existant d'une surface de vente supérieure à 2000 m² ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 1000 m² lorsque l'activité est à prédominance alimentaire
- 4 Les regroupements de surface de vente de magasins existants, sans création de surfaces supplémentaires, existant 2500 m² ou 1000 m² lorsque l'activité principale est à prédominance alimentaire

sa composition

Les membres permanents

- Les personnes qualifiées :
 - Au moins 2 élus de catégorie des personnes qualifiées ou membres communautaires et de protection des consommateurs et communautaires
 - Au moins 2 élus de catégorie des personnes qualifiées ou membres de développement durable et d'aménagement du territoire
 - Les représentants des élus et représentants des élus au niveau Départemental
 - Un à 3 personnes représentant les citoyens ou citoyens communautaires désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département
 - De 1 à 3 personnes représentant les associations publiques de coopération commerciale (SPCC) ou Réseau Départemental, désignés par l'association la plus représentative des maires au niveau du département
- Les membres nommés en fonction du projet :
 - 5 élus ou élus de désignation désignés de la zone de réalisation du projet
 - Le maire ou le maire de la commune d'implantation
 - Le président ou le présidente de l'EPIC à l'échelle du projet ou un membre de la commune d'implantation
 - Le président ou le présidente du syndicat mixte ou d'EPIC représentant l'Etat ou l'Etat dans la commune d'implantation
 - Le président ou le présidente de l'association
 - Le président ou le présidente de l'association
 - Le président ou le présidente du Conseil Départemental
 - Le président ou le présidente du Conseil Régional

Les modalités d'obtention de l'autorisation

- Si le projet nécessite un permis de construire, la demande est déposée auprès de l'autorité compétente en matière de permis de construire, généralement le maire de la commune d'implantation. Cette autorité s'entend pour avis le CDAC. Si elle émet un avis défavorable, le ou la maire ne peut délivrer le permis de construire demandé.
- Si le projet ne nécessite pas de permis de construire, le permis de projet doit être émis directement le CDAC de sa compétence d'autorisation d'exploitation commerciale préalablement à la réalisation de son projet. Le CDAC peut émettre une autorisation conditionnelle en cas de projet.

d'activité d'entreprises commerciales et artisanales dépassant un certain seuil. Elle prend en considération les effets du projet au regard de l'aménagement du territoire, du développement durable et de la protection des consommateurs et consommatrices

Vous pouvez accéder [à la fiche complète](#) !

ZOOM SUR NOS ASSOCIATIONS

L'INVENTAIRE DES ARBRES REMARQUABLES PAR L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE PAYSAGER ET BOTANIQUE

Le Limousin est une région où les arbres abondent, ils forment notre paysage de tous les jours, dans les forêts, les haies, en plein champ ainsi que dans les parcs et jardins et dans les villes.

Les espèces les plus courantes sont le chêne, hêtre, châtaignier, charme, frêne, tilleul, marronnier, if et aubépine. Les conifères pour l'exploitation forestière ont été introduits plus récemment, ainsi que les espèces exotiques, qui, depuis la fin du XVIIIe siècle, étaient très « à la mode » dans les parcs et jardins.

L'association « Découverte du Patrimoine Paysager et Botanique » a débuté l'inventaire des arbres d'exception début 90, en lançant l'Opération Mathusalem, avec l'aide du Crédit Agricole, en distribuant des fiches à compléter par les habitants de la Haute-Vienne.

Ceux-ci ont répondu avec enthousiasme à ce recensement peu ordinaire qui leur a fait prendre conscience du patrimoine arboré qui les entourait.

Ce recensement a surtout permis d'attirer l'attention des pouvoirs publics, des propriétaires et des habitants sur des arbres importants que l'on ne regardait plus et ainsi d'en assurer leur protection et leur mise en valeur.

Qu'est-ce qu'un Arbre Remarquable ?

Il peut l'être par son âge, sa rareté botanique, sa taille, son emplacement, son utilité, sa symbolique, son histoire...

Si l'âge d'un arbre est difficile à établir, on peut apprécier l'importance de son houppier, son utilité telle que le chêne « de pâturage » qui abrite le troupeau ; le châtaignier, arbre nourricier ; le tilleul, arbre protecteur de la maison. On trouve aussi des arbres de carrefour et des arbres « signal » qui servaient de repère sur les chemins, l'if, symbole d'éternité, très présent près des cimetières et des chapelles.



Le hêtre de Polisserie, Cieux

L'inventaire a aussi pour but d'inciter les habitants de la Haute-Vienne à rendre visite à ces arbres vénérables, souvent bien cachés et quelques fois ignorés. Ce recensement n'est jamais terminé, des signalements nous parviennent régulièrement, témoignage de l'intérêt citoyen pour son environnement et sa préservation.

On peut retrouver les Arbres Remarquables de la Haute-Vienne sur notre site Internet, une fiche par arbre ou par groupe, en suivant la subdivision du département « Pays » par « Pays ».

« Découverte du Patrimoine Paysager et Botanique » regroupe une centaine d'adhérents, passionnés de jardins et de botanique, qui organise des visites de jardins, des conférences thématiques et des voyages.

Contact : adppb@arbres-remarquables.org et www.arbres-remarquables.org

FORMATIONS ET ATELIERS À VENIR



« Gestion du risque inondation :
de quoi parle-t-on ? »



« Pollution lumineuse et biodiversité.
Sommes-nous concernés en
Creuse ? »
17h30 à la Quincaillerie Numérique –
22 avenue Charles de Gaulle - Guéret



« Café-débat sur l'irrigation, l'agriculture
et le changement climatique avec
l'ADEAR 31 »



« Ouvrons l'œil pour mieux
connaître et protéger des
rivières »



« La sobriété : de quoi parle-t-on ?
Comment la mettre en œuvre ? »



« Santé-environnement et Education à
l'Environnement : quelle
complémentarité entre les deux
domaines ? Quelles actions pour
demain ? »



[« Les risques industriels liés aux activités de production et de stockage de l'hydrogène »](#)

[Journée technique « Nature et transitions : quels enjeux pour demain ? »](#)

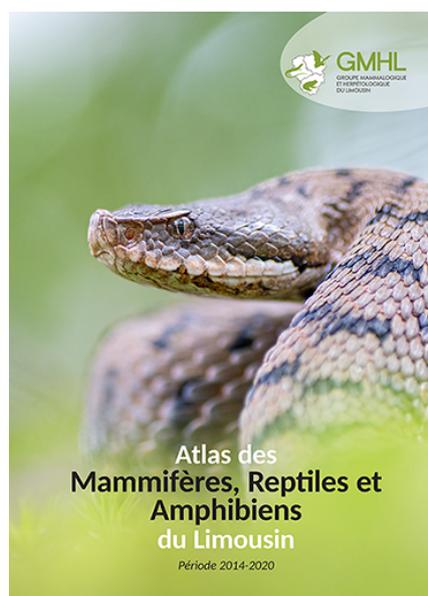
UN PEU DE LECTURE

Atlas des Mammifères Reptiles et Amphibiens du Limousin

Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) a sorti une nouvelle version de l'atlas des Mammifères, Reptiles et Amphibiens du Limousin.

La nouvelle version comporte quelques changements par rapport à l'ancienne. Pour rappel, l'atlas reprend plus de 7 années de travail au GMHL où bénévoles et salariés ont parcouru le Limousin pour réaliser un inventaire le plus exhaustif possible de la présence des espèces de Mammifères, Reptiles et Amphibiens dans l'ex-région. Il a été édité une première fois en décembre 2021, face au succès rencontré, ils ont relancé l'impression de quelques livres en 2022. Les ouvrages seront disponibles en juin/juillet !

Le prix de l'ouvrage est fixé à 39 euros et il est disponible en commande ici : <https://www.helloasso.com/.../atlas-des-mammiferes...>





**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

NOUVELLE-AQUITAINE

MAI 2022

N°39

[Retrouvez-nous sur fne-nouvelleaquitaine.fr](http://fne-nouvelleaquitaine.fr)

Comité de rédaction et crédits photos : - Ana Fantin – Isabelle Loulmet – Moea Lartigau - Cathy Mazerm- Michel Galliot – Jules Boisseau – Danièle Pouret – Jacqueline Ajer – Gabriel Métégner

[Avec le soutien financier du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine](#)